

CONSIGNES ÉTUDIANTS

APPLICABLES AUX ÉPREUVES SANCTIONNANT LES CURSUS PARAMÉDICAUX

HORAIRES – ACCÈS A LA SALLE D'EXAMEN

- Les candidats doivent être présents à l'ouverture des portes de la salle, soit **½ heure avant le début des épreuves**.
- La carte d'étudiant (de préférence) ou une pièce d'identité avec photo (carte d'identité ou passeport) est obligatoire.

MATÉRIEL AUTORISÉ LORS DES ÉPREUVES

- **Posez la carte d'étudiant ou la pièce d'identité en évidence sur votre table, de façon à ce qu'elle soit bien visible par l'administration**
- Stylos noir ou bleu, effaceur, règle.
- Pas de trousse, pas de gomme, pas d'étui à lunettes sur la table.
- Déposez les sacs, manteaux et autres accessoires à vos pieds avant le début de l'épreuve.
- Tout objet connecté, téléphone portable, lecteur MP3, GPS, organisateur, etc... doivent obligatoirement être éteints et rester dans votre sac.
- Bouteilles d'eau ou boissons doivent être sans étiquette et obligatoirement placées au sol.
- Montre ou réveil classiques autorisés.
- Les candidats doivent avoir les oreilles nues : dégagées de cheveux, foulard, casquette, obturateur d'oreille, etc....
- L'usage des calculatrices est formellement interdit.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES – CONSIGNES GÉNÉRALES

- Au début de chaque ½ journée d'épreuves :
 - o assurez-vous d'avoir sur la table tous les documents nécessaires pour les épreuves écrites, à savoir : une feuille de composition numérotée par épreuve, des feuilles de brouillons.
 - o vérifiez que les numéros des feuilles de composition correspondent aux numéros qui vous sont attribués pour chaque épreuve.
- L'administration procédera au cours de chaque épreuve et auprès de chaque candidat, au contrôle de son identité et à l'émargement ainsi qu'à la vérification de l'absence de tout moyen de communication avec l'extérieur.
- Aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place avant la fin de l'épreuve y compris pour se rendre aux toilettes. En cas de force majeure, le candidat doit préalablement se signaler à un surveillant qui l'accompagnera. Le surveillant relève la copie du candidat, qui ne pourra plus recomposer.
- Il est interdit de fumer dans la salle d'examen y compris la cigarette électronique.
- Le responsable de l'épreuve annonce la fin de la composition, les candidats cessent alors de composer immédiatement et se lèvent.
- Vous remettez immédiatement la copie au surveillant chargé du ramassage, dès qu'il se présente devant vous. Vous êtes responsable de la copie que vous remettez.
- La sortie de la salle sera possible, une fois le recomptage des copies terminée.

FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE

- Tout étudiant surpris en train de frauder ou d'essayer de frauder, qu'il soit directement auteur ou complice sera traduit devant le conseil de discipline de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier.
- Déroulement de la procédure :
 - o le candidat poursuit les épreuves dans tous les cas.
 - o un procès-verbal est rédigé par le responsable de la salle ou de l'épreuve.
 - o le candidat signe le procès-verbal à la fin de l'épreuve.
 - o le dossier est transmis au Conseil de discipline de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier qui décidera des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive.